



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-636

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-10-13-00044 - Arrêté portant délégation de signature à la TPA 1ère division (2 pages)	Page 3
75-2025-10-14-00007 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal au PRS 1 (3 pages)	Page 6
75-2025-10-15-00016 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal au SIP 15ème ouest (3 pages)	Page 10
75-2025-10-08-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal au SIP 5-6-7 (6 pages)	Page 14
75-2025-10-08-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de recouvrement des mises à demeure de payer au SIP 5-6-7 (2 pages)	Page 21
75-2025-10-08-00010 - Arrêté portant délégation de signature en matière de recouvrement et d'admission en non-valeur des créances fiscales au SIP 5-6-7 (2 pages)	Page 24

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-10-13-00044

Arrêté portant délégation de signature à la TPA
1ère division

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Pôle de Gestion Fiscale
Trésorerie Paris Amendes 1ère division
15 rue Maryse Hilsz
CS 22044
75979 Paris Cedex 20

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable public, Bachir CHIKHI, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division,

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux cadres A et B dont la liste figure ci-dessous en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1ère division :

- M. Patrice BRAYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du comptable;
- M. Thomas FABRE, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable (à compter du 01/12/2025);
- M. David LE, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Olivier VALLEE, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. sSmuel BACHELARD, Contrôleur des finances publiques ;
- Mme Célia CANIQUITTE, Contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Muriel HILBERT, Contrôleuse des finances publiques ;

afin de leur permettre :

- 1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 4°) d'agir en justice,
- 5°) de signer les actes de poursuites.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie B et C dont les noms et prénoms suivent :

NOMS	Prénoms	Grade
AGOLI-ABGO	Woude	B
AOUIDAT	Lotfi	B
BACHELARD	Samuel	B
CANIQUEITE	Célia	B
COULIBALY	Khoulle	B
CUZIN	Romain	B
GRIMAUULT	Sébastien	B
HILBERT	Muriel	B
LACHEHEB	Anis	B
LAIMY	Yacine	B
MOHAMED SOILIH	Bouhaira	B
NDOSSI	Stasia Astrid	B
POTOT	Frédéric	B
SAIDI	Said	B
SIMON	Stéphane	B
TANDIAN	Fatoumata	B
YANDIBENE	Cedric-Durell	B
AREZKI	Farida	C
BADJI	Binta	C
COULIBALY	Dielika	C
GUISSE	Fatou	C
MALTE	Marie Gladys	C
MUSIAL	Guillaume	C
NERET	Marie	C
OU MOURI M'MILANI	Ramla	C
SERRANO	Frédéric	C
SIMON	Alexandre	C
ZOUTNIA	Safia	C

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

À Paris, le 13 octobre 2025

Le responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division,

Signé

Bachir CHIKHI

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-10-14-00007

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal au
PRS 1



Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1

5, rue de Londres 75315 Paris cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Pierre VIGIER-BEAUBREUIL, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du pôle de recouvrement spécialisé Parisien 1,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LIGNAC Karine, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, Mme ARANCE Rachel, Inspectrice des finances , Mme JAVION Fabienne, Inspectrice des finances publiques et Mme LEGIER-BILLETTE, Inspectrice des finances publiques, adjointes au responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DU LAURENS D'OISELAY Emmanuel	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
AUBIN Julie	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
AZOULAI Florence	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
BUHAGIAR Jean-François	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
DELALBRE Françoise	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
LAMI Drenica	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
LOCU Françoise	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
SOTULA M'POKOSO Roland	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
CYRILLE Catherine	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
MARCHAND Claire	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
CACHEUX Sophie	Inspecteur	15 000 €	6 mois	100 000 €
CASTILLOU Nadine	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	100 000 €
DUBUCOIS Sylvie	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	100 000 €
DUFLOS Nathalie	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	100 000 €
PLADYS Julien	Contrôleur principal	10 000 €	6 mois	100 000 €
JAMORSKI Thierry	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
BESSAH Akila	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
MOUTY Anthony	Contrôleur	10 000 €		
NIAMIEN Ange	Contrôleur	10 000 €		
LAURET Samuel	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
IVORRA Leila	Contrôleur	10 000 €	6 mois	100 000 €
MEZIANE Redouan	Agent	2 000 €		

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 14/10/2025

Le Comptable du PRS Parisien 1

Signé

Pierre Vigier-Beaubreuil

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-10-15-00016

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal au
SIP 15ème ouest

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
Pôle de Gestion Fiscale
Service des Impôts des Particuliers de Paris
15^{ème} Ouest
13/15 rue du Général Beuret
75 712 Paris cedex 15

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Nathalie SBRISSE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} ouest,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service,

aux agents dont les noms suivent :

- Caroline GERVAIS, Inspectrice des Finances Publiques

- Christine BEAULIEU, Inspectrice des Finances Publiques

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspectrices des finances publiques désignées ci-après par leurs noms et prénoms :

BEAULIEU Christine	GERVAIS Caroline	
--------------------	------------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

CHAPOUTHIER Catherine	COHEN Brigitte	
BRESTIC Bertrand	SUIVANT-LUCAS Régis	GUILLOTEAU Benjamin
BERTRAND Eddy	MESSER Adeline	CHEVIET Aline

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

LEGRIX Hervé	ANGALAMA Dolene	LAINÉZ Christelle
GORNET Sonia	VERNET Elisabeth	RABEFARITRA Ndriana

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous, aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GERVAIS Caroline	Inspectrice	15 000 €	24 mois	30 000 €
BEAULIEU Christine	Inspectrice	15 000 €	24 mois	30 000 €
CLARE Isabelle	contrôleuse	2 000 €	12 mois	15 000 €
POITEAUX Pauline	contrôleuse	2 000 €	12 mois	15 000 €
LAMOUREUX Christophe	contrôleur	2 000 €	12 mois	15 000 €
CUNAT Alexandra	contrôleuse	2 000 €	12 mois	15 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BEAULIEU Christine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
GERVAIS Caroline	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
GUILLOTEAU Benjamin	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BRESTIC Bertrand	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MESSER Adeline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SUIVANT LUCAS Régis	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BERTRAND Eddy	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CHEVIET Aline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
CHAPOUTHIER Catherine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
COHEN Brigitte	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LAINEZ Christelle	agent	2 000 €	2 000 €
ANGALAMA Dolene	agent	2 000 €	2 000 €
LEGRIX Hervé	agent	2 000 €	2 000 €
RABEFARITRA, Ndriana	agent	2 000 €	2 000 €
VERNET Elisabeth	agent	2 000 €	2 000 €
GORNET Sonia	agent	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 15/10/2025

La comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Signé

Nathalie SBRISSA

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-10-08-00009

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal au
SIP 5-6-7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Patrice GARRIER, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n°0236 du 11 octobre 2023 relatif à l'intégration sur sa demande et au titre du droit d'option de M. Patrice GARRIER dans le corps des administrateurs de l'État à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles LARROQUE, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques adjoint du comptable, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mesdames Isabelle BRUGERE , Véronique ROUSSEAU et Karine SERVELLE ainsi qu'à Messieurs Jean-Paul LABOREY et Jean-Christophe COUCOUROUX, Inspecteurs des Finances publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Isabelle BRUGERE	Mme Véronique ROUSSEAU
Mme Karine SERVELLE	M. Jean-Paul LABOREY
M. Jean-Christophe COUCOUROUX	/

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Sabine LAMARQUE	Mme Joëlle RAJOSVAH	Mme Marie-Claude MENARD
M. Jacky LAFON	M. Philippe LE GALL	M Yves JEANPIERRE
M. Frédéric ZALATEU	M. Jean-Pierre GITTON	M. Richard KLEIN
Mme Alexandra RAGUES	M. Philippe HIRSCH	M Pierre TUHOE
M. Thierry GOZLAN	Mme Cécile FRADET	M. Joseph MAGNARD
M. Stéphane HUDRY	M. Vincent GAY	Mme Béatrice CLAUDEL
Mme Elhame KHADDA	M. Yannick KIRSCHVING	Mme Amnet BOUKAR
M. Stéphane MOUTOU	Mme Sylvie CORRIN	

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Prénom - Nom	Prénom - Nom
Mme Anaëlle URRUTY	Mme Justine MENDES	Mme Nathalie FAUCOU
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	M. Clément LECERF
M. Daniel LAMBERT	M. Simon PERY	M. François LE GUEN
M. Thibaud DUNAND	M. Marc MORVAN	M Abdelkrim AIT NAMANE

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Karine SERVELLE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Véronique ROUSSEAU	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Jean-Paul LABOREY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
M. Jean-Christophe COUCOUROUX	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Joëlle RAJOSVAH	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M Pierre TUHOE	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Richard KLEIN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Philippe HIRSCH	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Alexandra RAGUES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Cécile FRADET	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Vincent GAY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M Yves JEANPIERRE	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. Stéphane HUDRY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
M. Yannick KIRSCHVING	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Amnet BOUKAR	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Elhame KHADDA	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Sylvie CORRIN	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros
M. Stéphane MOUTOU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M Abdelkrim AIT NAMANE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Clément LECERF	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Anaëlle URRUTY	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
Mme Nathalie FAUCOU	Agente des Finances Publiques	2 000 euros
M. Thibaud DUNAND	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. François LE GUEN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros
M. Simon PERY	Agent des Finances Publiques	2 000 euros

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Karine SERVELLE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Véronique ROUSSEAU	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Jean-Paul LABOREY	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
M. Jean-Christophe COUCOUROUX	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 euros	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Joëlle RAJOSVAH	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Mathieu LEMOINE	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Richard KLEIN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe HIRSCH	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Alexandra RAGUES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Cécile FRADET	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Vincent GAY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Marc NEDELEC	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Stéphane HUDRY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Yannick KIRSCHVING	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Amnet BOUKAR	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Elhame KHADDA	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Sylvie CORRIN	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
M. Stéphane MOUTOU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M AIT NAMANE Abdelkrim	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Clément LECERF	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Anaëlle URRUTY	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
Mme Nathalie FAUCOU	Agente des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Thibaud DUNAND	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. François LE GUEN	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Simon PERY	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 08/10/2025

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements,

Signé

Patrice GARRIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-10-08-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de recouvrement des mises à demeure
de payer au SIP 5-6-7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
PARIS 5ème, 6ème et 7ème arrondissements

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de recouvrement**

Le comptable, Monsieur Patrice GARRIER, Administrateur de l'Etat, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu le décret n°0236 du 11 octobre 2023 relatif à l'intégration sur sa demande et au titre du droit d'option de M. Patrice GARRIER dans le corps des administrateurs de l'État à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2025 relatif à la nomination de M. Patrice GARRIER, Administrateur de l'Etat détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 5ème-6ème-7ème arrondissements ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A .

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au *service des impôts des particuliers de Paris 5ème-6ème-7ème* dont les prénoms, noms et grades suivent :

- *Monsieur Gilles LARROQUE, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques;*
- *Monsieur Jean-Paul LABOREY, Inspecteur des Finances Publiques ;*
- *Madame Karine SERVELLE, Inspectrice des Finances Publiques ;*
- *Madame Isabelle BRUGERE, Inspectrice des Finances Publiques ;*
- *Monsieur Jean-Christophe COUCOUROUX, Inspecteur des Finances Publiques ;*
- *Madame Véronique ROUSSEAU, Inspectrice des finances publiques.*

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 08/10/2025

Le comptable des Finances Publiques, responsable du
service des impôts des particuliers de Paris 5e-6e-7e,

Signé

Patrice GARRIER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-10-08-00010

Arrêté portant délégation de signature en
matière de recouvrement et d'admission en
non-valeur des créances fiscales au SIP 5-6-7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE
Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de recouvrement et d'admission en non-valeur des créances fiscales**

Le comptable des Finances Publiques, Monsieur Patrice GARRIER, Administrateur de l'État, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème et 7ème arrondissements :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles R* 276 - 1 et 2 ;

Vu l'article 90 de la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 portant réforme de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2025 relatif à la nomination de M. Patrice GARRIER, Administrateur des Finances Publiques détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 5ème-6ème-7ème arrondissements ;

Vu la circulaire n°2022/11/2800 du 22 février 2023 relative à la mise en œuvre de la responsabilité des gestionnaires publics en matière de recouvrement des créances fiscales

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de recouvrement, les décisions d'inscription en non-valeur des créances fiscales dans la comptabilité du poste non centralisateur :

1°) dans la limite de 150 000 euros à M. Gilles LARROQUE, Inspecteur divisionnaire des finances publiques ;

2°) dans la limite de 50 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom - Prénom	Nom - Prénom
M. Jean-Paul LABOREY	Mme Karine SERVELLE
Mme Isabelle BRUGERE	Mme Véronique ROUSSEAU
M. Jean-Christophe COUCOUROUX	/

3°) dans la limite de 15 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Mme Elhame KHADDA	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Sylvie CORRIN
M. Stéphane MOUTOU	/	/

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à la division du recouvrement du pôle gestion fiscale de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile de France et de Paris.

A Paris, le 08/10/2025

Le comptable des Finances Publiques, responsable du
service des impôts des particuliers de Paris 5ème, 6ème
et 7ème arrondissements,

Signé

Patrice GARRIER